

Plan d'urgence solaire

Enerplan – mars 2022



Introduction au Plan d'urgence Solaire

Au-delà des besoins de décarbonation, les derniers mois ont démontré la vulnérabilité du système énergétique européen, sa dépendance, l'insécurité d'approvisionnement, l'instabilité et l'explosion des prix, avec toutes les conséquences économiques et sociales qui en découlent.

Face à cette situation, l'énergie Solaire (électrique et thermique) doit participer à la transformation en profondeur du mix électrique avec son triple atout d'énergie décarbonée, compétitive et mobilisable pour croitre à très court terme et de manière abondante. Rappelons que certains pays européens (Allemagne, Italie, Espagne) ont déjà construit et raccordé plus de 10 GW de solaire sur une année, soit l'équivalent en énergie d'une tranche d'un réacteur nucléaire EPR.

La France est aujourd'hui en retard par rapport à ces pays, mais aussi par rapport à ses propres objectifs inscrits dans la PPE. Les raisons sont multiples mais se résument à un cadre beaucoup trop rigide et à un manque de mobilisation des différents acteurs.



Nous sommes entrés dans un état d'urgence énergétique qui concerne l'ensemble des énergies décarbonées, dont le Solaire en particulier, compte tenu de sa capacité à croitre rapidement.



Introduction au Plan d'urgence Solaire

Pour y arriver, il est désormais manifestement nécessaire de prendre des mesures radicales et immédiates, y compris dérogatoires, pour participer à cet effort national et européen de transformation et de restructuration du système énergétique.

Dans ce cadre, ENERPLAN souhaite que soit mis en œuvre un Plan d'Urgence Solaire, à établir le plus vite possible en concertation avec l'Etat.

C'est dans ce but qu'ENERPLAN propose ci-après un projet concret de mesures systémiques recouvrant tous les aspects touchant l'Energie Solaire (production, réindustrialisation, raccordement, stockage, formation), pour atteindre un objectif de 10 GW par an en 2025 et le développement d'une véritable industrie nationale de fabrication de panneaux solaires pour assurer une indépendance complète.

Ce plan s'inscrit dans une vision à long terme à 2050, où l'énergie solaire devrait représenter au moins 25% de la production électrique française, soit environ 160 TWh, c'est à dire 10 fois la production actuelle et au moins 9TWh de production de chaleur.



Un Plan d'urgence solaire dès 2022

Objectifs Photovoltaïques

Atteindre 10 GW/an d'ici 2025 (soit 12 TWh/an de production d'électricité solaire).

Cela représente une croissance du parc 2022-25 de 25 GW (30 TWh/an), soit 37 GW au total en 2025 (équivalent à l'objectif PPE 2028)

En MW	STOCKS CENTRALES PRÊTES À CONSTRUIR E 31/12/21	2021	2022	2023	2024	2025	CUMUL 2022- 2025
Autoconsommatio n	-	250	400	700	1000	1500	3600
Centrales <500kW / Guichet	1800	680	1100	1300	1600	2000	6000
Centrales >500kW / Appels d'Offres	4300	1900	2000	3000	4400	6500	15 900
TOTAL produit environ 7 TW	6100 /h/an. et un re	2830 éacteur l	3500 nucléaire	5000 EPR 13 T	7000 Wh/an.	10 000	25 500

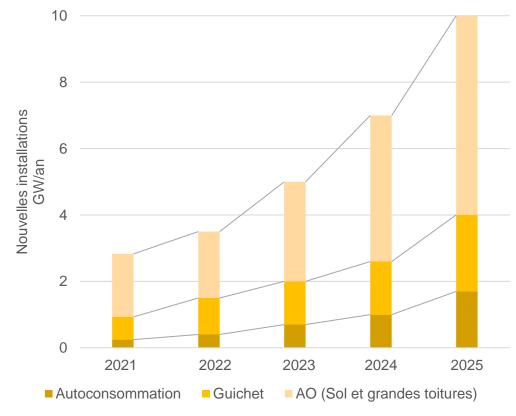
Pour rappel : une tranche nucléaire de 1 GW produit environ 7 TWh/an, et un réacteur nucléaire EPR 13 TWh/an. Les importations de gaz russe représentent environ 100 TWh/an



Objectifs Photovoltaïques



Electricité solaire





Exécution du Plan d'urgence Solaire Mobilisation des acteurs



Mobilisation de tout ce qui est prêt à construire immédiatement

- Stock (6 GW prêts à construire source file d'attente Enedis)
- Nécessité de résoudre le problème de l'explosion des coûts des matériaux et matières premières : donner la possibilité aux porteurs de projet lauréats d'Appel d'Offres de bénéficier du prix de marché et de compenser ainsi les surcoûts pendant une période de 6 à 12 mois, avant de signer avec EDF OA au tarif retenu.

Mobilisation des projets rapides à construire : autoconsommation et toitures guichet

- Autoconsommation à promouvoir largement et à accélérer en ouvrant le régime simplifié de déclaration jusqu'à 50 kW (par installation) et en donnant une prime fixe pour les projets de 100 à 500 kW pendant les projets construits entre 2022 et 2023, remplaçant le régime d'appel d'offre. exemption TICFE en autoconsommation collective, Diminution de la TVA pour les installations des particuliers
- Toitures via les guichets (avec tarif d'achat) : geler les tarifs jusqu'à fin 2023.

Mobilisation foncière de tous les terrains, toitures, parking,... disponibles privés et publics : centrales > 500kW / AO

- Besoin de 14.000 ha de surfaces entre 2022 et 2024, dont 3.500 ha en 2022, 4.500 ha en 2023 et 6.000 ha en 2024.
- Système dérogatoire immédiat et jusqu'en 2025 raccourcissant toute la procédure de permis de construire à 1 an maximum, incluant les études d'impact et les enquêtes publiques, et ce sous réserve de l'approbation du conseil municipal, avec une liste d'exclusion de terrains non éligibles à cette dérogation à définir.
- Accélérer la mise à disposition du foncier de l'état avec une procédure d'urgence.
- Incitation à la mobilisation des terrains des collectivités.



Exécution du Plan d'urgence Solaire Mesures indispensables d'accompagnement



Adaptation des Appels d'offre à l'état d'urgence

- Elargissement des critères d'éligibilité des terrains aux Appels d'offre. Rendre éligibles tous les projets définis dans le cadre dérogatoire défini précédemment après obtention du permis de construire.
- Augmentation des volumes des appels d'offre pour être en ligne avec les objectifs d'accélération.

Renforcement du réseau et processus d'urgence des procédures de raccordement

- Mettre en place avec Enedis et RTE un plan d'urgence pour raccorder toutes ces centrales au réseau .
- Etudier avec Enedis/RTE l'opportunité de faciliter le processus en impliquant le secteur Privé dans les travaux de raccordement.

Intégration immédiate de stockage sur les grands projets

• Etudier avec Enedis/RTE et la filière la possibilité **d'économiser les capacités de raccordement** pour les grands projets en instaurant **un ratio maximal MWac Raccordement / MWp solaire**, incitant la mise en œuvre de stockage et en vue d'appliquer ce ratio à tous les projets raccordés d'une capacité supérieure à X MWp (à définir en concertation avec les services de l'État).



Exécution du Plan d'urgence Solaire Mesures industrielles indispensables



Lancement de Gigafactories de panneaux / cellules / et silicium.

- Objectif de produire en France d'ici 2025 un minimum de 5 GW/an de panneaux / cellules / et silicium.
- Accompagner les projets en cours par l'ensemble de la filière et des services de l'état (ex projet Carbon, Belenos, REC...)

Formation

- Besoin d'au moins 20 000 emplois qualifiés supplémentaires d'ici 2025
- Augmentation du nombre d'ingénieurs et techniciens formés chaque année en formation initiale et continue



Atteindre une production annuelle de **3TWh de chaleur** solaire en 2025

Avec 2 000 000 m² de nouvelles installations chaleur solaires (1,5GW) en 2025

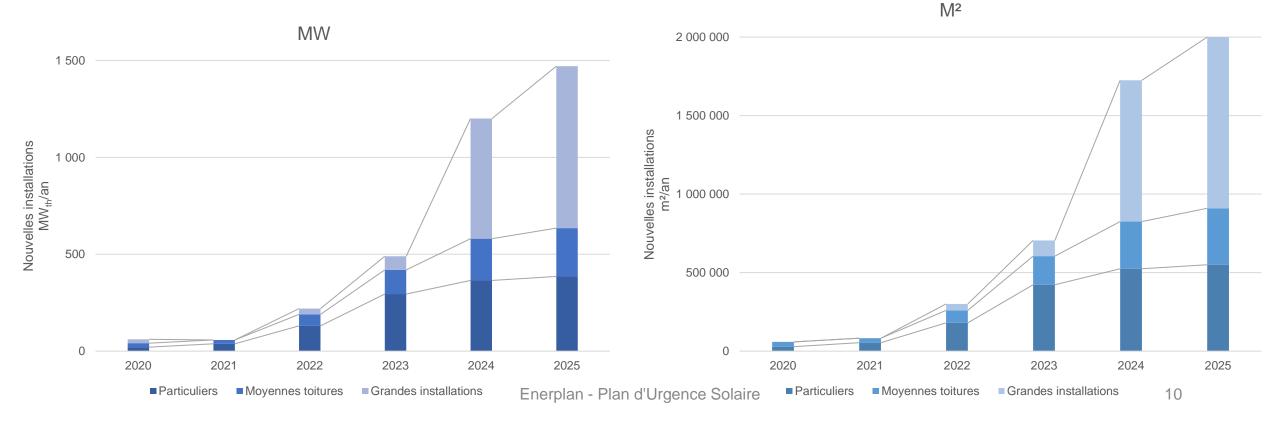
MW _{th} (m²)	Technologie	Stocks 2021	2021	2022	2023	2024	2025
Particuliers	CESI		18 (26 300 m²)	55 (75 000 m²)	95 (135 000 m²)	160 (230 000 m²)	175 (250 000 m²)
	SSC		4 (5 800 m²)	10 (15 000 m²)	25 (37 500 m²)	30 (45 000 m²)	35 (50 000 m²)
	PVT		15 (21 600 m²)	65 (90 000 m²)	175 (250 000 m²)	175 (250 000 m²)	175 (250 000 m²)
Moyennes Toitures	CESC		15 (21 500 m²)	25 (35 000 m²)	70 (101 500 m²)	120 (170 000 m²)	140 (200 000 m²)
	PAC solaire		5 (7 000 m²)	15 (20 000 m²)	25 (40 000 m²)	60 (80 000 m²)	70 (100 000 m²)
	SSC			5 (5 000 m²)	10 (10 000 m²)	15 (20 000 m²)	20 (30 000 m²)
	PVT			15 (20 000 m²)	20 (30 000 m²)	20 (30 000 m²)	20 (30 000 m²)
Grandes installations	ST			30 (40 000 m²)	70 (100 000 m²)	620 (900 000 m²)	835 (1 090 000 m²)
	TOTAL (MW)	2 320	58	220	490	1 200	1 470
	TOTAL (m²)	3 313 808	82 200	300 000	700 000	1 725 000	2 000 000



Objectifs Solaire Thermique

Chaleur solaire







Exécution du Plan d'urgence Solaire Thermique par l'ensemble de la filière et des services de l'état



Anticiper le hausse du prix gaz « à terme » et l'arrêt des imports de Russie

- •Réviser les valeurs de référence des calculs de rentabilité à l'aune d'un prix gaz « à terme » >50€/MWh
- Communiquer sur les alternatives solaires thermique

Particuliers: élargir et pérenniser les dispositifs

- •Donner des primes solaire aussi aux ménages aisés avec MaPrimeRénov' pour redonner une impulsion face à ces travaux à forts investissements
- •Mettre en place des chèques énergie bonifiés pour une action d'installation ENR qui diminue la facture sur le long terme
- •Prolonger le Coup de Pouce chauffage, notamment pour les plus précaires
- •Droit d'accès au solaire : exempter des formalités d'urbanisme les installations solaires.

Moyennes toitures: Alléger les dossiers du Fonds Chaleur et élargir les technologies éligibles

- •Prendre exemple sur les dossiers France Relance pour les dossiers du Fonds Chaleur
- •Pour toutes technologies solaires (CESC, SSC, PAC solaire, PVT)
- •Étudier la mise en place d'un complément de rémunération chaleur renouvelable sur le modèle des technologies photovoltaïques.
- •Prévoir un simulateur sur les aides "en ligne" de l'Ademe.
- •Rendre obligatoire la délibération sur un changement de chauffage dans les copropriétés

Grandes installations: Prévoir un guichet solaire thermique, accélérer les délibérations

- •Passer en guichet <10 000 m² via un complément de rémunération dans l'Appel à Projets Grandes Installations
- •Mix aide à l'investissement / au fonctionnement au-delà, avec fonds Assurantiel en cas de baisse des prix, délibération raccourcie <2 mois.
- •Réserver les permis de construire au solaire thermique pour les terrains proches de gros consommateurs de chaleur.

Bâtiments neufs: Inciter à l'implantation de chaleur solaire/ géothermie dans les bâtiments neufs malgré l'investissement important

- •TVA à 5.5% ou bonus de constructibilité automatique pour les logements neufs RE2020 avec implémentation d'ENR à forts investissements à haut niveau de production local (CESI + Biomasse/RCU ou SSC ou PAC solaire ou Géothermie ou 30% surface en solaire).
- Faire aboutir dans les 2 mois les Titre V RE2020 PAC solaire.



Concertation avec la puissance publique pour la mise en œuvre d'un Plan d'urgence Solaire

La proposition d'Enerplan vise :

- A faire reconnaître le principe de l'utilité publique d'un Plan d'urgence solaire.
- A mettre en place une concertation entre la filière et l'État pour discuter et enrichir les propositions du Plan d'urgence solaire : objectifs et modalités.
- A lancer dans les 3 mois le Plan d'urgence Solaire.